

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PREMIÈRE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ORTHEZ SAINTE-SUZANNE

Par arrêté en date du 16 décembre 2019, le Maire de la commune d'Orthez Sainte-Suzanne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Orthez Sainte-Suzanne.

Le projet de première révision du Plan Local d'Urbanisme a été transmis à l'autorité environnementale qui a donné son avis le 13 décembre 2019.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 16 janvier 2020 à 9H jusqu'au samedi 15 février 2020 à 12H inclus.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- sous format papier, au service urbanisme de la mairie d'Orthez, 10 bis, Avenue Francis Jammes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi et mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30,
- sous format numérique sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne (www.mairie-orthez.fr) et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti au service urbanisme sur un poste informatique mis à disposition du public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu au service urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : Commune d'Orthez Sainte-Suzanne sise 1 place d'Armes BP 119 - 64301 Orthez cedex
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique du service urbanisme de la mairie : urbanisme@mairie-orthez.fr.

Madame Karine LE CALVAR, commissaire enquêteur, désignée par décision du Tribunal Administratif en date du 5 décembre 2019, recevra le public au service urbanisme de la commune, les :

- Jeudi 16 janvier 2020 de 9H à 12H
- Samedi 15 février 2020 de 9H à 12H

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la mairie d'Orthez Sainte-Suzanne et de la Communauté de communes de Lacq-Orthez. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête, sera soumis à approbation du Conseil Municipal de la Commune d'Orthez Sainte-Suzanne le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.